

Alençon, le 11 juin 2026

Affaire suivie par Nathalie SICOT

mail : nathalie.sicot@ars.sante.fr

tél : 06 80 06 74 14

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA FERTE-MACE
Hôtel de ville
BP 129
61600 LA FERTE MACE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement

Ces analyses sont consultables sur <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=28>

PISCINE CA DU PAYS FERTOIS

Prélèvement 00149977
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DU PAYS FERTOIS
Installation UDI 001653 PATAUGEOIRE CA FERTOIS
Point de surveillance P 000002262 PATAUGEOIRE PAYS FERTOIS
Localisation exacte BORD DE BASSIN
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélevé le : mardi 12 mai 2026 à 10h16

par : LAURENT HUE

Type visite : PI

MESURES TERRAIN	Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Acide isocyanurique	<5 mg/L		75,00		
Chlore libre	1,03 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	1,52 mg(Cl ₂)/L				
Fréquentation instantanée	0 /				
pH	7,3 unité pH	6,90	7,70		
Température de l'air	26,0 °C				
Température de l'eau	31,0 °C				
Transparence qualitative	0 /				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE
Type de l'analyse : PCL

6102
Code SISE de l'analyse : 00157373

Référence laboratoire : O.2026.9809-1-1

	Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MINERALISATION					
Chlorures	520 mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	3,1 mg(C)/L				5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				100
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0,00		
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore combiné	0,49 mg(Cl ₂)/L		0,60		
Chlore libre actif	0,62 mg(Cl ₂)/L	0,40	1,40		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00149977)

L'eau du bassin est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur en raison d'une concentration élevée en chlorures supérieure à la valeur recommandée. L'accumulation de chlorures peut témoigner d'un vieillissement de l'eau lié à un renouvellement insuffisant d'eau neuve.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire Chef



Nathalie SICOT